

**MAIRIE DE CHATEAUNEUF-MIRAVAIL  
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

**N° 39/2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois août à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

**Présents** : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Nicolas GALLIANO et Robert VERAND.

**Convocation en date du 16/08/2024**

**Nombre de membres en exercice : 6**

**Présents : 6**

**OBJET : CONVENTION PARTICIPATIONS SCOLAIRES ECOLE DE ST-VINCENT SUR JABRON 2024 / 2025**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, chaque année depuis 2021, les 5 communes du RPI du haut de la vallée signent une convention les engageant budgétairement ensemble au fonctionnement de l'école de St Vincent sur Jabron.

Monsieur le Maire présente cette convention aux conseillers.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur cette convention.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE la convention de fonctionnement 2024/2025 du regroupement pédagogique intercommunal du haut de la vallée du Jabron qui a été établi entre les communes de St-Vincent sur Jabron, Curel, Châteauneuf-Miravail, Montfroc et Les Omergues et les modalités qui en découlent**
- **AUTORISE Monsieur Maire à signer ladite convention.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 30 août 2024.

Le Maire,

**Jean-Philippe MARTINOD**

